



LA COMMUNICATION PAR L'OBJET

CHARTE DE LA PROFESSION

Les ADHERENTS, ainsi que les REPRESENTANTS de la Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO), s'engagent à respecter les exigences spécifiées dans la charte :

I. LES ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Exigences	Preuves
Organisation de l'entreprise	
1. Être immatriculé au registre du commerce, tenir une comptabilité conforme aux obligations légales et tenir à jour l'ensemble des livres légaux prévus par les textes.	<i>Kbis, bilan, attestations diverses...</i>
2. Être à jour de l'ensemble des cotisations sociales et fiscales et particulièrement en ce qui concerne la déclaration préalable d'embauche et le paiement des cotisations sociales.	<i>Attestations des différents organismes correspondants.</i>
3. Préserver la sécurité des biens et des personnes.	<i>Document unique établi et communiqué</i>
4. N'utiliser les informations du fichier clients qu'à des fins contractuelles.	<i>Enregistrement CNIL</i>
5. Préserver les fichiers en terme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ sauvegarde informatique à fréquence prédéfinie, ▪ protection du système informatique de l'entreprise. 	<i>Sauvegarde en place Existence d'un anti-virus</i>
6. Respecter la Charte de la 2FPCO	<i>Signature et diffusion de la Charte en entreprise</i>
Transparence commerciale	
7. Définir clairement l'offre de services en fonction des compétences appropriées.	<i>Trame de document récapitulatif de l'offre de service : plaquette, site Internet, propositions, autres.</i>
8. Formaliser avec chaque client un contrat de services (bon de commande, BAT, conditions générales de ventes ou conditions spécifiques de ventes, formalisation écrite de toute modification au contrat) des prestations fournies en rapport aux exigences réglementaires et légales applicables (définition et revue des exigences, signature).	<i>Capacité à fournir en exemple des contrats établis avec les clients.</i>
9. Respecter la réglementation et les normes en vigueur et fournir lorsque demandé les certificats de conformité	<i>Présentation des certificats</i>

10. Respecter la législation en vigueur quant au paiement de la taxe de la SORECOP (Copie Privée).	<i>Bordereau</i>
11. Contracter des garanties d'assurance adaptées à la nature de l'offre de services dont une assurance de <u>responsabilité professionnelle et civile</u> .	<i>Contrats d'assurance</i>
12. Ne pas utiliser le logo du client sans accord écrit préalable	<i>Présentation d'un accord écrit</i>
13. Refuser en toute connaissance de cause, de copier et/ou utiliser des produits créés ou brevetés par un tiers, sans accord préalable.	<i>Licence et/ou autorisation</i>
14. Respecter les « copy right » logiciels	<i>Licence</i>
15. Respecter le secret professionnel et faire respecter le secret professionnel par les salariés ainsi que les sous-traitants.	<i>Clause présente dans le contrat avec les salariés et les sous-traitants.</i>
Respect et implication 2FPCO	
16. Contribuer au développement des principes d'une éthique commune et au respect d'une bonne relation interprofessionnelle.	<i>Engagement moral</i>
17. Participer (ou se faire représenter) à l'assemblée annuelle de la 2FPCO et être à jour de ses cotisations ;	<i>Participation effective et paiement</i>
Principes d'éthique et développement durable	
18. Respecter la législation en vigueur concernant son engagement vis à vis de l'éco-participation (inscription auprès d'un des organismes collecteurs)	<i>Adhésion</i>
19. Contribuer au sein de l'entreprise à une réflexion sur l'adhésion aux principes du développement durable et à un comportement citoyen	<i>Présentation des exemples</i>

II. ENGAGEMENTS DE LA 2FPCO

Engagements	Moyens (Comment ?)
1. Communiquer, à la demande, les informations en sa possession , relatives au métier :	Veille des évolutions de la profession.
a. obligations légales	Veille réglementaire
b. normes applicables	Veille réglementaire
c. conditions légales de vente	Veille réglementaire
d. dispositions fiscales.	Veille juridique



2. Mettre à disposition les chiffres disponibles de la profession au moins une fois par an	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet
3. Mettre à la disposition des adhérents des informations sur la reprise/transmission d'entreprises du secteur, offres d'emplois et matériels.	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet
4. Mettre à la disposition des adhérents des contrats de travail types pour certaines catégories de personnel	Sources : consultations des organismes compétents Communication : site Internet...
5. Assurer la garantie de confidentialité des informations communiquées à la 2FPCO	Engagement moral
6. Négocier des conditions de formation auprès d'INTERGROS et des AGEFOS en complément	Négociations
7. Représenter les adhérents et négocier avec les institutions officielles	Engagement dans les assemblées et les manifestations organisées.
8. Représenter la profession lors des salons professionnels	Participations aux assemblées et manifestations organisées.
9. Représenter la 2FPCO auprès de l'EPPA	Adhésion active
10. Assurer la promotion de la 2FPCO.	Media et Label QUALISERV®
11. Encourager la mise en place et le maintien du Label QUALISERV® par chaque adhérent.	Communication auprès des adhérents à travers le site INTERNET et lors des assemblées
12. Permettre à chaque adhérent de bénéficier d'un lien entre le site de la 2FPCO et son propre site	Site Internet 2FPCO
13. Vérifier le respect de la Charte	Audits commandités par la 2FPCO et réalisés par CTC

Date

Signatures Pour l'adhérent

Pour la 2FPCO

Cachet de l'entreprise

